

Un code de vie qui prône le respect et la sécurité en 2024-2025

L'école est un milieu de vie qui a pour mission de socialiser, qualifier et instruire tous les élèves. À notre école, tout le personnel a autorité sur les élèves et intervient selon les mécanismes établis pour conserver un milieu stimulant et épanouissant qui favorise la réussite scolaire, c'est-à-dire, un milieu **sécuritaire et respectueux**.

JE SUIS À MON AFFAIRE

- 👉 Pour passer une bonne journée dans mon école, je suis à mon affaire;
- 👉 Pour venir à l'école, je choisis mes vêtements avec soin, je suis propre. Nous entendons par vêtements :
 - Chandail, gilet ou chemise assez long pour couvrir le corps jusqu'au pantalon, la jupe ou le bermuda;
 - Les jupes ou bermudas ne doivent pas être trop courts (mi-cuisse);
 - Les vêtements et accessoires avec images de violence ne sont pas tolérés, ainsi que les camisoles et les sandales de plage;
 - La casquette se porte uniquement à l'extérieur.
- 👉 Je vérifie si j'ai tout mon matériel pour travailler à l'école et à la maison;
- 👉 Je prépare mon plus beau sourire et c'est parti !

J'AI DES DROITS, DES RESPONSABILITÉS

J'ai droit **au respect**, par conséquent, je dois respecter les autres.

- 👉 J'appelle les autres par leur nom véritable;
- 👉 J'utilise un langage poli et des gestes respectueux en tout temps;
- 👉 Je favorise la paix, la discussion, l'harmonie pour régler mes conflits (désaccord entre amis lorsqu'on se sent brimé dès que l'autre tente de gagner sur nous). Donc, j'évite toute sorte de violence incluant l'intimidation autant dans la cour que dans mon école.

JE FAIS PREUVE DE CIVISME

- 👉 Je respecte les normes sociales qui facilitent ma vie en groupe et en société;
- 👉 Je respecte le personnel de l'école ainsi que mes pairs;
- 👉 Je participe aux activités de mon école en lien avec le civisme, la prévention et la lutte à l'intimidation ainsi qu'à la violence.

J'AI DROIT À L'AUTONOMIE

Par conséquent, je dois prendre mes responsabilités.

- 👉 Je respecte l'horaire de l'école;
- 👉 Quand je circule seul ou en groupe dans mon école, je le fais calmement et sans déranger les autres qui sont au travail;
- 👉 Je prends mes responsabilités en faisant mon devoir d'écolier (leçons, signatures, communication, etc.).



J'AI DROIT À UN ENVIRONNEMENT RICHE ET STIMULANT

Par conséquent, je dois respecter tous les biens qui m'entourent.

- 👉 Je respecte le matériel dont je me sers et j'apporte seulement les objets nécessaires;
- 👉 Je respecte le matériel des autres;
- 👉 J'agis de façon sécuritaire en tout temps.



Un code de vie qui prône le respect et la sécurité en 2024-2025

INTERAGIR POUR TE VENIR EN AIDE

➤ **Avertissement verbal à l'élève :**

Ton titulaire, la direction et les autres membres du personnel de l'école te le rappelleront à toi et/ou à tes parents, si nécessaire.

➤ **Avertissement aux parents:**

Par écrit ou par téléphone, ton titulaire, la direction et/ou les autres membres du personnel de communiqueront avec tes parents.

➤ **Utilisation de la matrice**

La direction de l'école ou la psychoéducatrice te rencontrera afin de réfléchir pour comprendre la situation et de t'enseigner le comportement approprié, et ce, en lien avec la matrice des comportements. Un suivi de ta réflexion sera fait à tes parents par écrit ou par téléphone.

***Dans la mesure où les comportements inappropriés persistent :**

À partir des étapes ci-dessous, la complicité école/parents est essentielle pour les comportements violents et/ou la persistance de comportements inappropriés.

➤ **Communication avec tes parents :**

La direction de l'école ou la psychoéducatrice avisera tes parents, dans les prochains 48 heures, par écrit ou par téléphone, du comportement à améliorer.

➤ **Un plan d'action :**

Sera mis en place et tu pourras même être suspendu de tes cours avec travail pour te permettre de réfléchir. La durée de la suspension pourra varier d'une période à 10 journées selon la gravité et/ou la fréquence. La réintégration de l'école ou de la classe se fera selon les conditions de retour.

P.-S. À noter qu'un parent ne peut intervenir auprès d'un autre enfant, sans le consentement et la présence d'un membre du personnel de l'école.

LES INTERVENANTS DE L'ÉCOLE PRÔNENT L'APPROCHE POSITIVE POUR ACCOMPAGNER NOS ÉLÈVES EN UTILISANT UN CADRE DISCIPLINAIRE PÉDAGOGIQUE.

Les 5 étapes précédentes se veulent donc un guide progressif d'intervention pour te venir en aide. Cependant, selon le caractère répétitif et la gravité de certains comportements, la direction se donne le droit d'interagir en tout temps auprès de l'élève lorsqu'une action est considérée comme un manquement majeur aux droits des autres. À partir de ce moment, des mesures particulières peuvent être mises en place.

En présence de comportements d'intimidation lors de l'utilisation des médias sociaux et du transport scolaire, la direction se réserve le droit de faire appel à l'expertise de ressources externes à l'école (policier, DPJ, psychologue, etc.).

Un code de vie qui prône le respect et la sécurité en 2024-2025

GESTES MAJEURS... TOLÉRANCE «0»

VIOLENCE signifie : Toute manifestation de force, de formes verbale, écrite, physique et psychologique, dont l'intention est de blesser l'autre dans son intégrité, son bien-être physique, ses droits ou ses biens.

VIOLENCE PHYSIQUE : Coups, bataille, lancer des objets, bousculer et pousser.

VIOLENCE VERBALE : Injure, menace, taxage, manque de respect face à l'adulte ou à ses pairs.

INTIMIDATION : Comportement, parole, geste à caractère répétitif exprimé indirectement, y compris dans les médias sociaux dans des contextes d'inégalité de pouvoir de force.

UTILISATION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES: Les téléphones cellulaires ne sont pas autorisés pendant les heures d'école, sauf pour des raisons de santé avec dossier médical.

AUTRES : Vol, vandalisme, bris de matériel de l'école ou appartenant à quelqu'un d'autre.

*Systématiquement, en présence des gestes majeurs de violence faits à l'école, ci-haut décrits, la direction d'école communiquera rapidement avec un parent.

*Dans le cas du cellulaire, celui-ci sera confisqué et remis aux parents de l'élève concerné. La gravité de l'utilisation sera prise en compte pour déterminer les mesures disciplinaires appropriées.

TON CONTRAT

Tu habites l'école, c'est chez toi, mais tu ne vis pas seul dans ton école et tous les gens qui y habitent ont des droits, tout comme toi d'ailleurs.

Voilà pourquoi nous devons parler de devoirs et de responsabilités. En effet, à chaque droit que tu possèdes se rattache un devoir que tu dois assumer.

- Je m'engage à respecter les règles de mon code de vie.
- Je m'engage à accompagner mon enfant dans le respect de son code de vie.

Signature de l'élève : _____ Signature d'un parent : _____

Signature du titulaire : _____

